



CONSEIL DE GERANCE 15/06/2021

Rédaction : Véronique Denis

Lieu	Dom'inno	
Présents	Estelle LOTITO Timothée MALDONADO Sophie CHAPOT, Agnès BEILLE	Sylvain FONTE Maxime BERTOLINI Véronique DENIS
Excusée	Sophia CHATELARD	
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">- Demandes d'intégration au PSIP de Juliette Wemelle et Lisa Bertrand, orthoptistes- Appel à projet de l'ARS « le mois sans tabac 2021 »- préparation de l'AG et de la plénière 18 juin- organisation du séminaire du 2-3 octobre 21- Convention Sylvie Charbonnier- Demande de participation de Sylvie C. au séminaire.- Signature des PV de CR de CG pour AG	

- Demandes d'intégration au PSIP de Juliette Wemelle et Lisa Bertrand

Cf : deux lettres de demande

✓ **Les deux demandes sont validées**

- Appel à projet de l'ARS « le mois sans tabac 2021 »

Ce projet implique 3 temps d'actions :

- avant octobre : faire de la communication pour octobre, le mois sans tabac.
- Novembre : consultations incitant à l'arrêt du tabac
- Après : suivi post arrêt.

15 personnes du PSIP ont suivi la formation tabacologie.

La réponse est à donner avant le 15 juillet.

Discussion :

- Proposition à faire à la CPTS.
- des professionnels sur Rocheplane qui sont formés à ça.
- Utiliser le Café santé et faire intervenir les IDE Asalée, inviter un tabacologue, addictologue.

Si la CPTS accepte de se lancer, le PSIP soutient le projet et s'investit dans le projet, IDE Asalée...

SI la CPTS ne souhaite pas y participer, est-ce que le PSIP souhaite porter le projet ?

Voir avec ceux qui ont suivi la formation tabaco.

➤ **Approche territoriale, proposition à adresser à la CPTS, mettre les mairies dans la boucle.**

• **Préparation de l'AG et de la plénière 18 juin**

Plénière de 9H00 à 11h00 puis AG avec Experts et Partenaires de 11H00 à 12H00.

Plénière :

Que faire rentrer dans la plénière ?

- Présentation par cabinet 2 mn et actualités du cabinet.
- Rapport moral par Sylvain F. et rapport moral collectif
- Retour matrice priorisation des projets PSIP-U. (accès suivi orthophoniste / PEC pansements / troubles de l'apprentissage)
- Projection sur l'année à venir projets sur lesquels on va travailler en 2021-2022.
- présentation du séminaire et des sujets qui y seront abordés.
- ce qui sera proposé par les participants

AG :

- désignation des gérants

- rémunération d'un co-gérant à reconduire. Si oui, revalorisation ? Si on n'a pas voté de durée, modifier la durée dans les statuts.
- Requestionner l'atelier clinique : horaire, thématique...

Prévoir un tour des popotes fin août et début septembre en préparation du séminaire

Prévoir un accueil café à 8H30

Commander plateaux Archibald pour le déjeuner.

- **Commande Archibald pour 30 personnes : *Véronique***
- **Refaire un mail à tous : 8H30 accueil café / présentation des cabinets en 2 mn avec actualité des cabinets / Les non associés de la SISA sont bienvenus pour rester à l'AG de 11H00 à 12H00 et à rester déjeuner : *Véronique***

• **Organisation du séminaire du 2-3 octobre 21**

Proposition de faire le séminaire sur place pour que les professionnels puissent rejoindre dans la journée et/ou la soirée.

Projet : éventuellement louer une salle et prévoir une fête le soir.

Prévoir un Apéro dinatoire sur place et soirée festive avec Escape Game / Karaoké

Proposition de se retrouver à l'Espace « Only the brain » sur Eybens pour la soirée jusqu'à 23H00

Devis soirée pour 30 personnes avec partie Escape Game, salle privatisée / buffet plateau et atelier cocktail en libre service : 2000€ la soirée.

Demander une salle à Eybens pour travailler la journée. Semble très probable que la salle nous soit prêtée.

Indemnisation des professionnels sur la ½ journée et journée comme séminaire 2019.

Sujets à aborder :

- Réflexion sur la place du PSIP au sein de la CPTS.

✓ **Validation de la réservation de l'Espace à Eybens pour un budget maximum de 3000€ pour soirée conviviale du PSIP**

- **Demander une salle sur Eybens pour travailler en journée : *Sylvain***

• **Départ de Sylvie : Projet de convention / Participation séminaire**

Sylvie quitte le PSIP fin juin.

Une convention sera faite pour les ateliers cliniques pour la supervision et pour le suivi des patients dans le cadre de la PEC PSIP.

Sylvie vient d'intégrer la CA de la CPTS.

Discussion :

- Sylvie quitte le PSIP et sort de Saint Martin d'Hères ce qui entraîne une sortie du mailing.
- Période de transition douce à prévoir.
- Invitation au séminaire de 2021.
- Pas logique qu'elle soit indemnisée pour ce séminaire, ne faisant pas partie du PSIP. Envie de travailler avec elle, mais ne restera pas dans le mailing du PSIP.
- Préparation d'une convention : pour continuer à suivre des patients dans le cadre de la PEC psy dans le PSIP.
- On la connaît, on apprécie son travail, on n'a pas beaucoup de psy.

Ateliers cliniques ; l'implication qu'elle a aujourd'hui est plus de la supervision. De ce fait, membre du PSIP ou pas, ça ne change pas, elle est déjà dans une fonction de regard extérieur.

[Horaire atelier clinique 13H30-15H00 à requestionner]. Horaire compliqué. Horaire des plénières initialement.

✓ **Sylvain fait retour de la discussion à Sylvie.**

• **Déménagement du PSIP**

Les 2 locaux Rep'Hères et Dom'inno sont trop petits chacun. Les salariés qui travaillent au Rep'Hères ne sont plus en contact avec les patients.

Le PSIP aimerait aussi de se dégager du lien avec la Mairie sur le B31.

Le PSIP a des finances stables et larges. La CPTS devrait avoir un financement plus important maintenant.

Séparer CPTS et PSIP pour le local n'a pas vraiment de sens. La dynamique de la CPTS émane du PSIP.

Des recherches de locaux dans le quartier ont été faites par Sylvain.

- Visite d'un **local face entrée de Rocheplane 115 m2. CGI**

Local potentiellement aménageable. Possibilité d'une salle carrée avec 40 m2 et 4 bureaux, 1 cuisine, 1 WC équipé PMR.

2000€ mensuel.

Inconvénients : on sort du QPV. On s'éloigne un peu. Moins visible

Avantages : confort, espace, accessible en termes de PK voiture, vélo, transports en commun. A côté du SLS, département, Rocheplane.

-Potentiellement Alpes Isère Habitat a un **local de 180 m2 à proposer sur la place Etienne Grappe**, mais P. Saou a mis une option car il veut faire un centre de santé dentaire à cet endroit. Cepednant il dit bien vouloir nous laisser le local, voyant l'intérêt de travailler avec la CPTS. **1200€ de loyer**. Plus grand mais voir si c'est adapté. Mieux d'être sur la place.

Délai de réhabilitation du local.

✓ **Pas de véto pour quitter le QPV mais plus logique de rester dans le quartier si logement assez grand.**

• **Appel à projet Psy - AGECSA**

Budget pour ce projet découpé par région et par département.

En Isère possibilité d'avoir 1,2 ETP de psy pour le département.

Echirrolles, Grenoble, SMH. 3 villes qui se sont mises à disposition des Maisons de santé.

Echirrolles : La Butte / Grenoble : l'AGECSA / SMH : 2 MSP (PSIP et Univ'Hères Santé) et un centre de santé L'étoile P. Saou.

Accès restrictif au psychologue : tout ce qui est lié à une comorbidité psychiatrique est exclu ainsi que l'obésité. Dès qu'une PEC psychiatrique est nécessaire, c'est exclu du programme. Toutes les addictions sont exclues du dispositif ainsi que troubles neuro géronto. Adressage sur ordonnance.

Le Village 2 Echirrolle veut faire une demande et P. Saou aussi.

L'AGECSA propose d'embaucher une psy et qu'on se partage le temps disponible proposer de gérer la partie financière et administrative mais de travailler avec nous sur la partie protocolaire et sur le lien entre l'AGECSA et nous.

1 journée de psy / semaine. Salariat 35H00.

Où la mettra-t-on quand elle travaillera chez nous ?

Au PSIP-U place le lundi après-midi, François ne travaille pas.

Demande d'une place dans d'autres cabinets ? Ou location d'une salle dans le cabinet psy F. Kahlo à quelles conditions ?

✓ **Validation de laisser l'AGCSA répondre à l'appel et travailler avec eux sur la partie protocolaire**

✓ **Demander au cabinet psy disponibilité de salle - Véronique**

• MG pour protocole ophtalmique pour PA

Un protocole ophtalmique avec les orthoptistes est mis en place avec le service du CHU du Professeur Chiquier. Le CHU met à disposition des orthoptistes du matériel pour faire des bilans dans les EPHAD, à domicile et à la prison de Varces. Ils embaucheraient les orthoptistes pour faire les tests. Le CHU va prêter du matériel pour faire de la télémédecine.

Comment rémunérer les orthoptistes ?

Besoin qu'un MG soit l'effecteur en convention avec le CHU qui délèguera l'acte à une orthoptiste. Actes médicaux payés au CHU qui rétrocède aux orthoptistes.

il est nécessaire qu'un MG apparaisse sur les papiers. Actes médicaux qui ne sont pas faisables en son nom par l'orthoptiste. Peuvent être faits en salariat mais pas en libéral.

Un MG fait l'ordonnance pour l'acte qui sera fait par une orthoptiste. Ne peut pas être l'ophtalmo du CHU car il fait la télémédecine (acte et lecture de l'acte). Le MG délègue, il ne cote pas en libéral car il est en convention avec le CHU.

Sous quelle responsabilité se fait l'acte ?

Les orthoptistes sont prestataires du CHU. C'est le CHU ou l'orthoptiste prestataire qui est responsable de son acte. Le MG demande un examen et délègue l'examen au CHU.

Qui a la responsabilité du résultat de l'examen ?

C'est le service ophtalmo qui s'en occupe. S'il y a quoi que ce soit un RDV est pris dans les 3 jours au CHU.

Seul moyen pour que les orthoptistes puissent faire ce travail.

✓ **Faire passer la convention à la FEMASAURA qui a un avocat pour vérifier la conformité de la convention + les responsabilités engagées.**

• Annonce d'un congé paternité à venir pour Maxime

Pour fin janvier 2022.

Prochaines dates de Conseils de gérance :

- A redéfinir

Date séminaire : 2 octobre 2021